

ICI 2050

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Olivier RITZ
Directeur général adjoint du
Pôle STRATÉGIES

ORDRE DU JOUR

1. Rappel du contexte
2. Gouvernance et co-construction
3. Etat des lieux et principaux enjeux
4. Ambitions et objectifs
5. Les étapes à venir

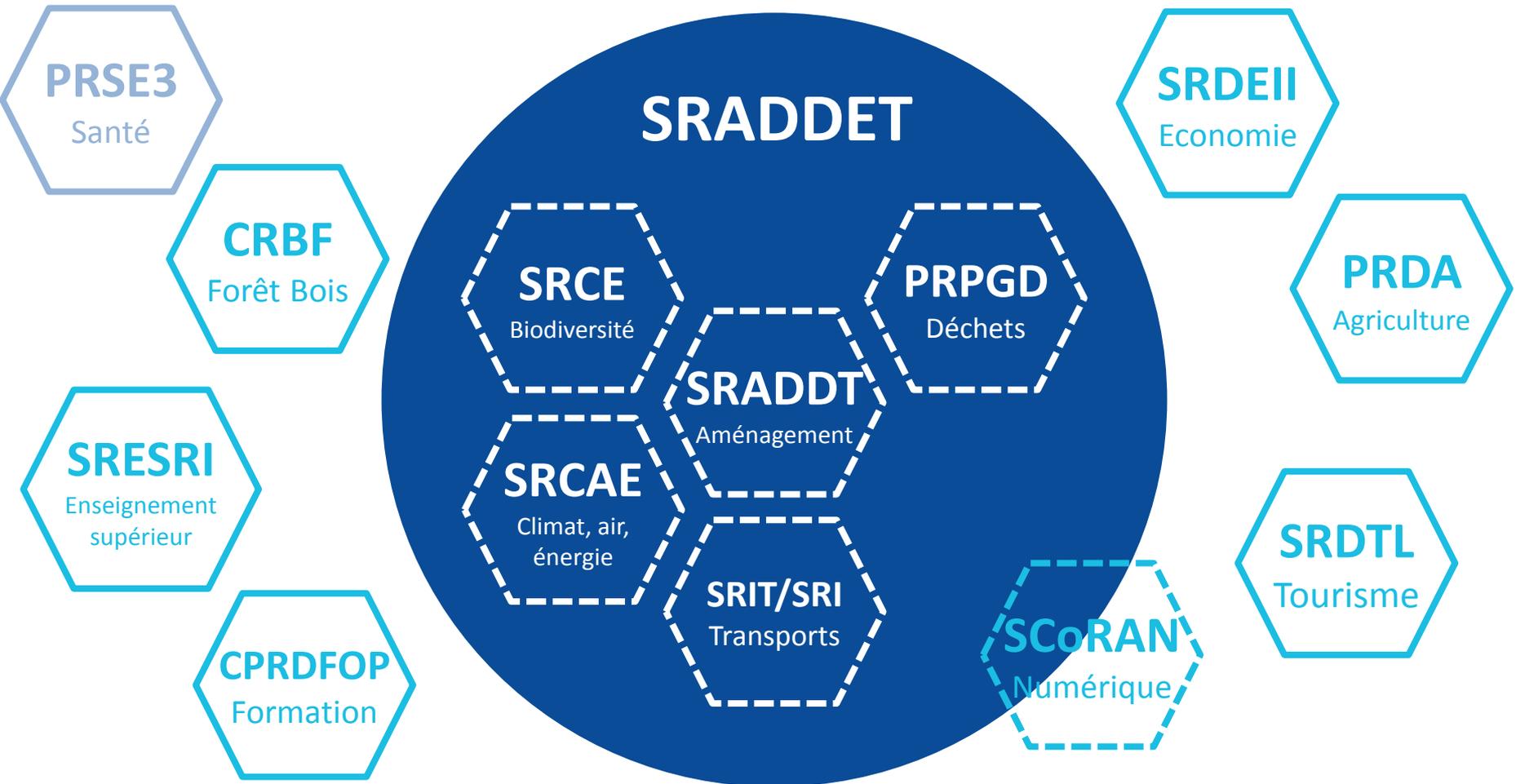
1. RAPPEL DU CONTEXTE

ICI 2050 – DE QUOI PARLE-T-ON ?

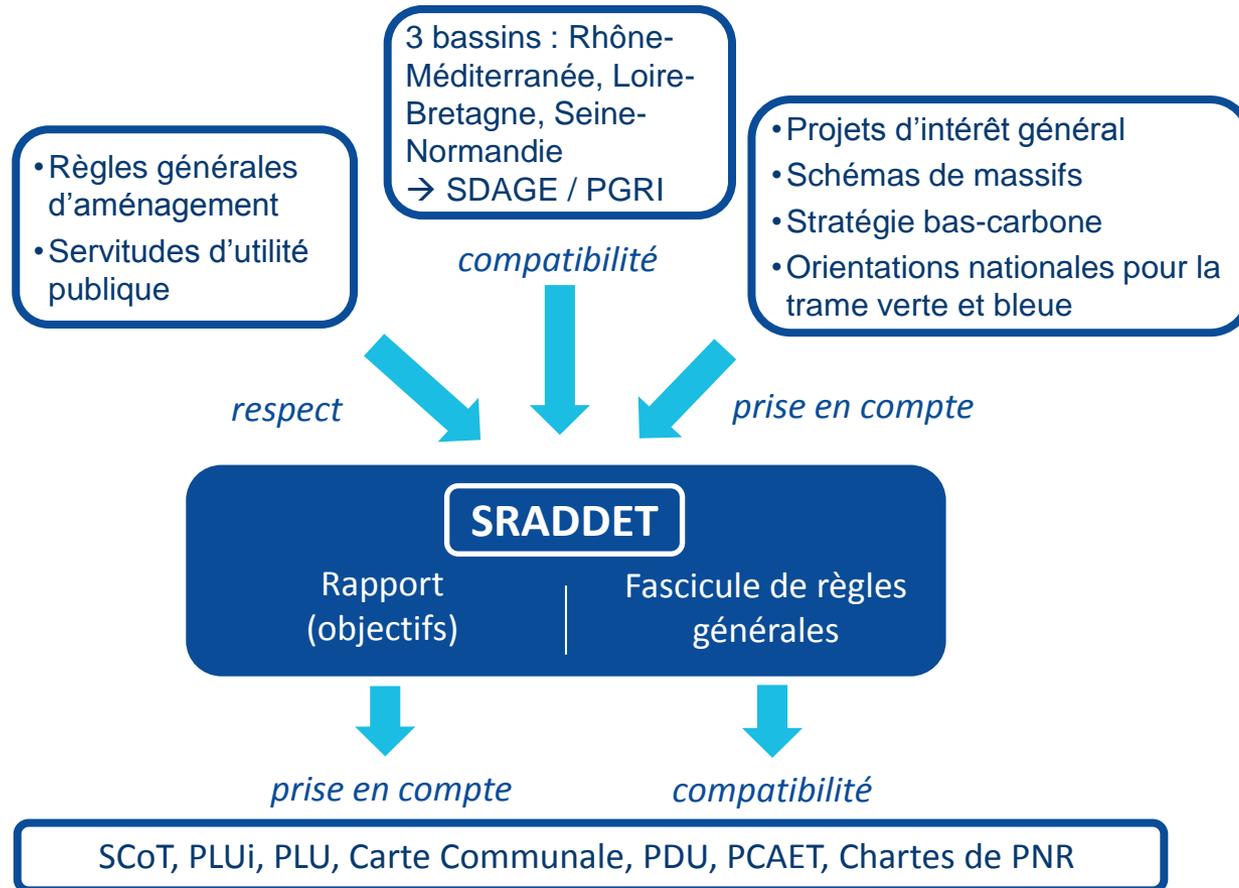
Le SRADDET :

- est un nouveau schéma institué par la **loi NOTRe** du 7 août 2015
- représente une évolution déterminante pour la Région car il sera **intégrateur** de multiples dimensions thématiques et schémas (12 domaines et 5 schémas) et **prescriptif** vis-à-vis des documents d'urbanisme
- est élaboré dans le cadre d'un large processus d'**association**
- constitue un outil essentiel à la **construction** de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté

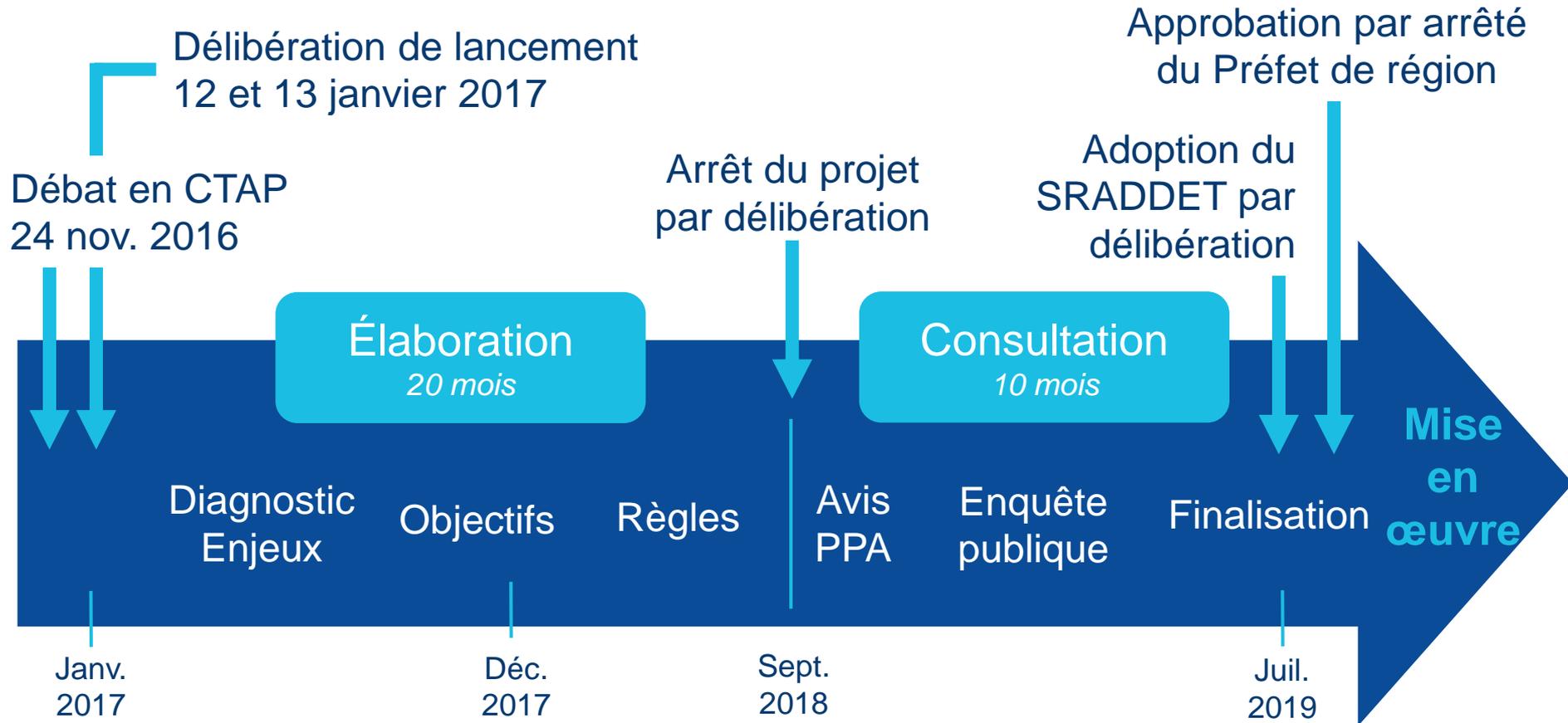
ICI 2050 – UNE DÉMARCHE NOUVELLE INTÉGRATRICE



ICI 2050 – UNE DÉMARCHE NOUVELLE PRESCRIPTIVE



ICI 2050 – UN CALENDRIER ENCADRÉ PAR LA LOI



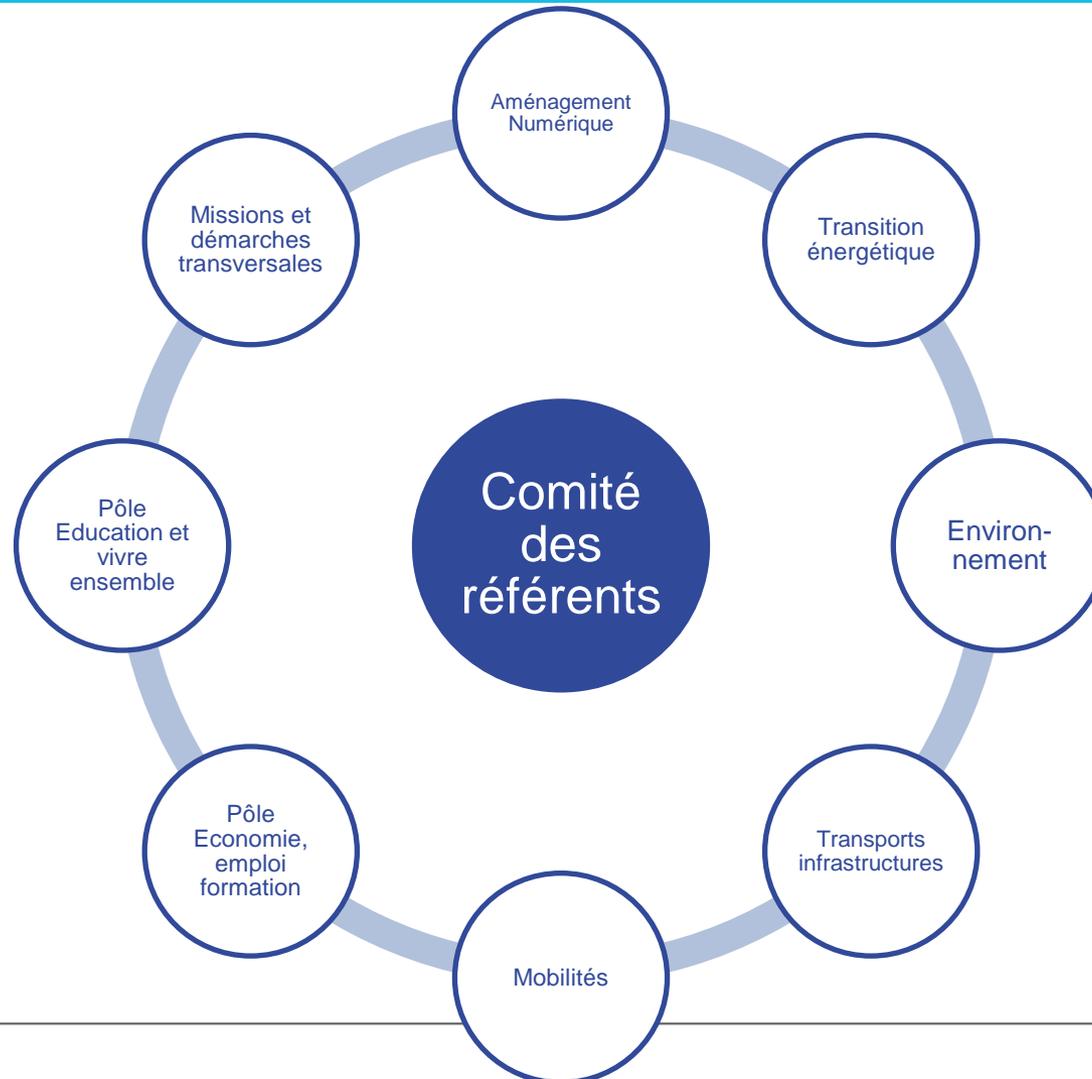
2. GOUVERNANCE ET CO-CONSTRUCTION

ICI 2050 – PILOTAGE POLITIQUE

ICI 2050

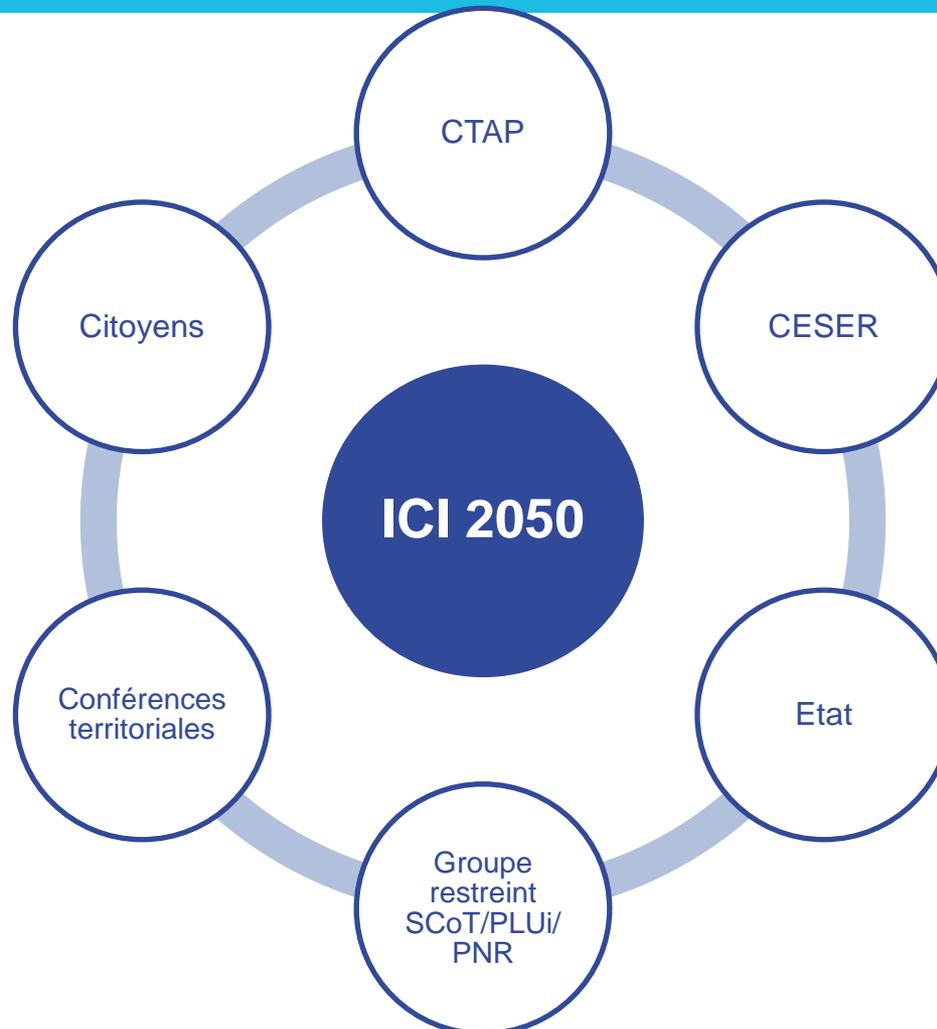


ICI 2050 – Co-CONSTRUCTION EN TRANSVERSALITÉ



ICI 2050 – UNE DÉMARCHE PARTAGÉE

ICI 2050



A la Région, le pilotage du projet a été confié à la Direction de la Prospective, au sein du Pôle Stratégie.

Elle s'appuie sur des prestataires extérieurs:

- le cabinet **Acadie** pour les démarches de concertation (accompagnement méthodologique, animation des instances de concertation, production de livrables), accompagné par une agence de communication, un cabinet expert en transport et énergie climat et un cabinet de juristes
- Les cabinets **Teritéo** et **Ecotone** pour l'évaluation environnementale du schéma (obligation réglementaire)
- Les **agences d'urbanisme régionales**

ICI 2050 – RETOUR SUR LES 6 DERNIERS MOIS

- **Lancement de la démarche**
(CTAP du 24/11/2016 et délibération en AP des 12 et 13/01/2017 complétée en juin 2017 sur l'association du public)
- **Evènement de lancement** le 12/04/2017 (250 participants)
- Création d'un **groupe de travail restreint SCoT/PLUi/PNR** (réunions en juin et octobre 2017)
- Communication sur la plateforme « **je participe** » (vidéos, sondages, espace de contributions libres)

ICI 2050 – RETOUR SUR LES 6 DERNIERS MOIS

- **Travail avec les prestataires**
- **Collaboration avec les services de l'Etat** (PAC, Note d'enjeux)
- **Ateliers transversaux de concertation**, pilotés par la Direction de la Prospective avec l'appui de l'AMO, en juin et septembre 2017 :
 - Complémentarités et solidarités
 - Ouverture et coopérations
 - Transitions et grandes mutations
 - Des ambitions partagées à l'attractivité de la Région
- **Contribution au SRADDET des ateliers thématiques** portés par les directions opérationnelles

3. ÉTAT DES LIEUX ET PRINCIPAUX ENJEUX

Une région au profil plutôt **rural** et à l'organisation **multipolaire** constituée :

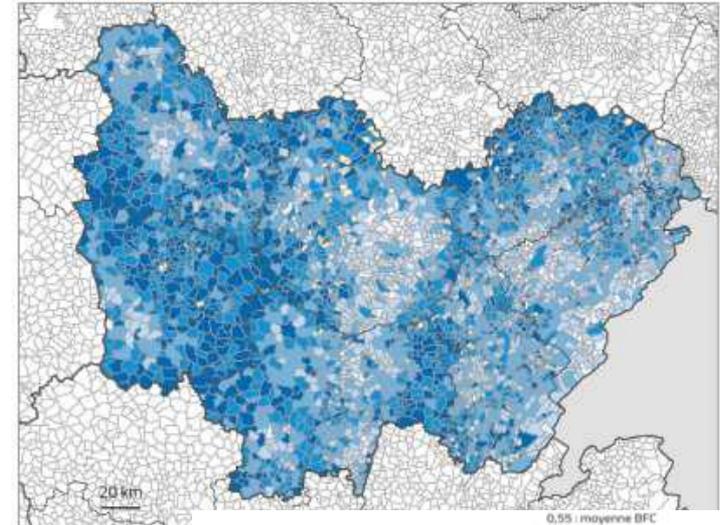
- d'un système urbain qui s'incarne par la colonne vertébrale urbaine (de Belfort à Chalon-sur-Saône) dont la Métropole dijonnaise est le pivot et quelques grands pôles plus autonomes
- d'espaces ruraux sous l'influence d'une quarantaine de villes intermédiaires et de pôles de proximité ;
- d'espaces ruraux à l'écart des influences urbaines et davantage isolés ;
- de franges dynamiques qui sont sous l'influence des territoires voisins.

Une grande diversité de trajectoires des territoires avec pour certains des dynamiques plutôt positives mais avec un certain isolement les uns par rapport aux autres

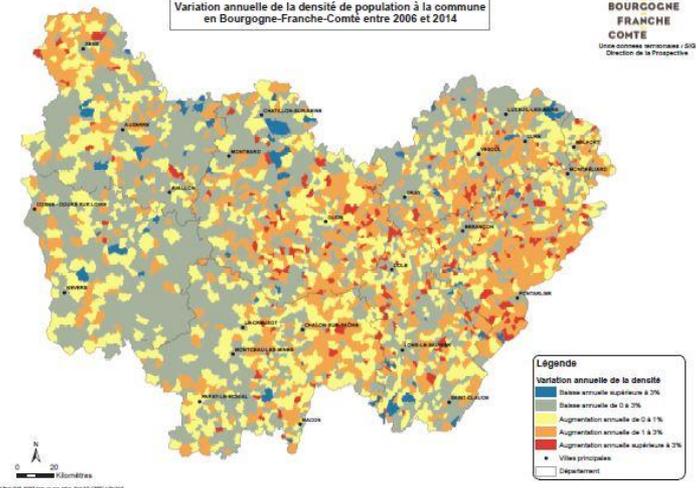
Une région peu dense démographiquement et avec un **vieillessement** plus marqué qu'en moyenne en France.

Une région très **riche en patrimoines naturel et culturel**, en qualités territoriales et paysagères.

Indice de déliaison des communes de BFC en 2013



Variation annuelle de la densité de population à la commune en Bourgogne-Franche-Comté entre 2006 et 2014



ICI 2050 – ETAT DES LIEUX

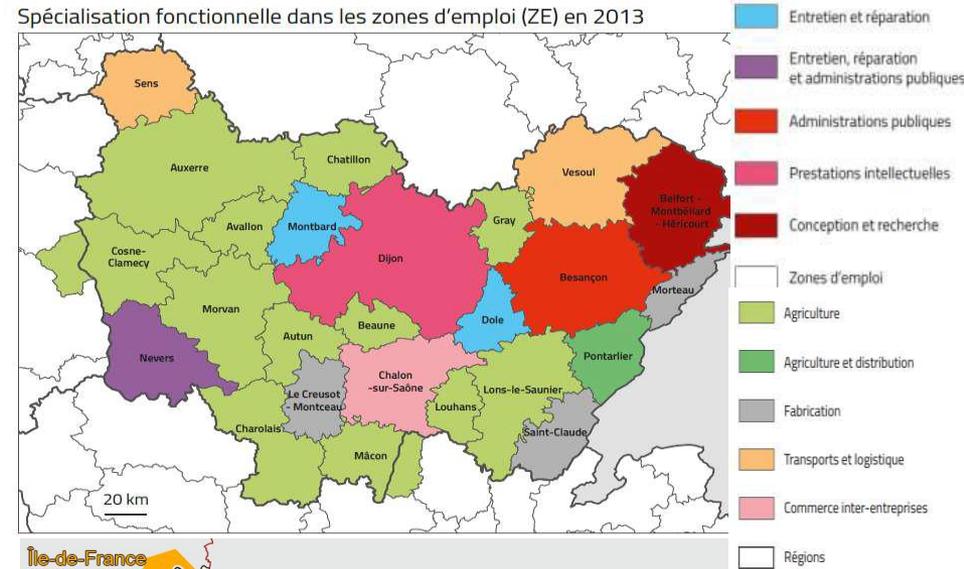
Une région de productions bien typées, qu'il s'agisse d'agriculture, d'élevage ou d'industrie.

Une situation géographique particulière, au carrefour de grands axes nationaux et européens, qui en fait un lieu de passage, de réseaux et d'échanges, avec des interfaces importantes, facilitant la circulation des hommes et des marchandises.

Les puissants territoires voisins (Ile-de-France, Suisse, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est,) exercent sur ses franges des influences diversifiées sur son espace, ses entreprises et ses habitants.

Face aux grandes mutations sociales, économiques et environnementales actuelle, la région n'est pas la plus vulnérable, néanmoins, elle n'a pas suffisamment développé ses capacités d'adaptation à ces transitions.

Spécialisation fonctionnelle dans les zones d'emploi (ZE) en 2013



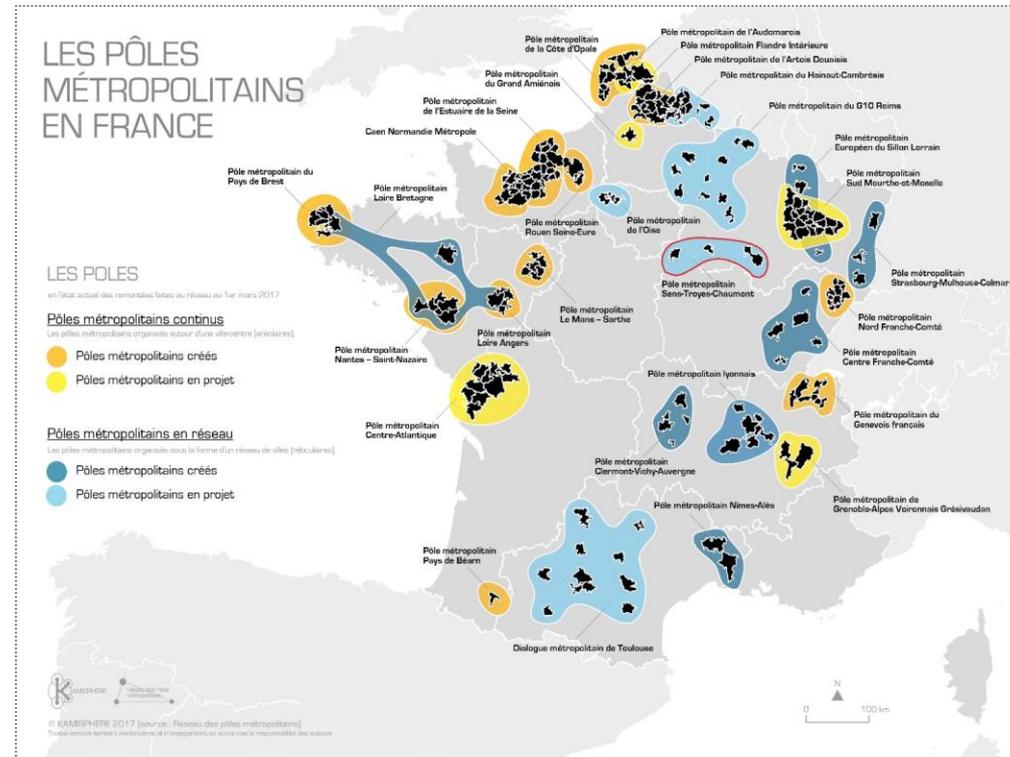
ICI 2050 – ETAT DES LIEUX

Des fonctions métropolitaines partagées

La région ne dispose pas d'une métropole dominante mais la métropole s'incarne dans un **système métropolitain** complexe avec des fonctions métropolitaines réparties dans les différents axes du réseau urbain.

D'autre part, si l'on classe les «métropoles» au sens institutionnel du terme, Dijon apparaît moins intense que Clermont-Ferrand, Nancy ou Orléans.

Enfin, la capitale régionale n'écrase pas l'économie régionale. Un calcul réalisé à l'échelle de l'ancienne région Bourgogne montre que Dijon réalisait (en 2013) environ ¼ du PIB régional, contre 45% pour Toulouse, 39% pour Lille et 38% pour Bordeaux.



ICI 2050 – ENJEUX

Des enjeux se dégagent pour la région, issus des premiers travaux **d'état des lieux**, d'analyse des dynamiques régionales et de diagnostic sur les domaines intégrés :

- une diversité des territoires précieuse mais des logiques de réciprocity territoriales à renforcer,
- des ressources remarquables, mais vulnérables et à utiliser de façon plus durable à l'horizon 2050,
- un riche potentiel de développement économique mais une attention à porter sur les modes de développement choisis pour garantir la durabilité,

ICI 2050 – ENJEUX

- une situation géographique privilégiée qui mériterait d'être davantage exploitée, en lien avec les richesses patrimoniales naturelles et culturelles ,
- une proximité avec des grandes métropoles influentes qui offre des avantages dans divers domaines aux territoires de frange mais des coopérations à créer ou renforcer pour davantage profiter de cette proximité plutôt que d'en subir les inconvénients,
- un partage des fonctions métropolitaines spécifique à la Bourgogne-Franche-Comté qui suppose l'affirmation d'un réseau fondé sur les coopérations entre les pôles urbains

4. AMBITIONS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

ICI 2050 – AMBITIONS

- Participer à la construction d'une identité commune et à la définition d'une vision partagée du territoire régional tenant compte des spécificités de chaque territoire, pour « **faire région** »
- Faire de l'**attractivité** la notion qui servira de fil conducteur tout au long de la construction du schéma

Pour répondre à cette ambition, trois grands **objectifs stratégiques**, ont été identifiés à partir des différents travaux prospectifs existants, du plan de mandat 2016 - 2021, etc.

ICI 2050 – 3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

3 grands objectifs, et leurs orientations vont être soumis à débat lors de l'Assemblée Plénière régionale en décembre :

- 1. Réciprocité entre territoires : pour faire de la diversité une force pour la région**
- 2. S'ouvrir sur l'extérieur et construire des alliances**
- 3. Entrer dans l'ère des transitions**

5. LA SUITE DES TRAVAUX

- La rédaction de **l'état des lieux synthétique (novembre)**
- Des **rencontres bilatérales** (politiques et/ou techniques) avec les territoires (de novembre à avril):
 - Certains SCoT (Sénonais, Pays Lédonien, Nivernais...)
 - Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté
 - Dijon Métropole
 - Un PNR, ...
- Un débat sur les **grandes orientations stratégiques du SRADDET** lors de l'Assemblée plénière des 13, 14 et 15 décembre 2017
- Un travail avec les directions opérationnelle pour croiser les politiques publiques sectorielles avec les grands objectifs du SRADDET et débattre sur la prescriptivité et les règles